



# Formation

## « INITIATION AU DROIT PÉNAL LIÉE AU SECTEUR DE LA SÉCURITÉ PRIVÉE »



### OBJECTIFS

- Connaître les principes de la législation pénale française (incluant les DOM-TOM).
- Connaître le principe du droit d'appréhension.
- Connaître les différentes enquêtes judiciaires.
- Connaître les principaux acteurs.
- Connaître les juridictions de jugement.
- Définir ce qu'est une infraction pénale.
- Définir le port des entraves.
- Connaître la légitime défense.
- Connaître les principales infractions liées aux métiers de la sécurité privée.

### PRÉ-REQUIS

Aucun

### DURÉE

06 heures

### ORGANISATION

Nombre de stagiaire : 06 minimums et 12 maximums

### LIEUX DE FORMATION

Cette formation peut se dérouler dans nos locaux :  
JP&S FORMATION  
Pavillon Mansart  
28 avenue de Marinville  
94100 SAINT MAUR DES FOSSÉS

Ou bien

Dans vos locaux sous réserve de mettre à disposition le matériel requis :

### MOYENS / MÉTHODES



Support de cours remis à tous les stagiaires  
Vidéoprojecteur  
Nombreux cas concrets  
Salle de cours spacieuse

## PROGRESSION DE LA FORMATION

### COURS THEORIQUE :

**06 heures**

- Articles de loi définissant le droit pénal et la police judiciaire.
- Les acteurs de la police judiciaire.
- Les types d'enquêtes judiciaires.
- L'infraction pénale.
- La garde à vue
- La tentative punissable.
- Les juridictions de jugement.
- Le droit d'appréhension.
- Les entraves.
- La légitime défense et l'état de nécessité.
- Les infractions liées à la sécurité privée.

### PUBLIC

Tout public

### DÉLAI D'ACCÈS / DATE DES SESSIONS

A définir avec vous.

### POUR TOUS RENSEIGNEMENTS SUR LA FORMATION

Monsieur JOULIN Damien  
01 49 76 41 90

(formateur sûreté)

d.joulin@jps-gc.com